

Filières sport-animation et travail social VAE-Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle et bénévole

Depuis 2002, quel que soit son âge, son statut, sa nationalité, son niveau de formation, la VAE permet à un salarié, non salarié, agent de la fonction publique (exerçant des fonctions de direction, de coordination ou d'encadrement des publics), de faire valider ses compétences et ses expériences professionnelles et/ou bénévoles par l'obtention total ou partiel d'un titre, un diplôme ou une certification inscrite au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP).

Objectifs : Le but de l'accompagnement est de permettre aux candidats de présenter des dossiers écrits complets et adaptés aux attentes des instances et des jurys VAE.

1. S'approprier les Livrets et les référentiels (professionnel, de certification) du diplôme visé
2. Expliciter et formaliser vos activités professionnelles et/ou bénévoles
3. Rédiger les fiches du Livret 2 en menant une analyse de vos pratiques
4. Préparer l'entretien oral avec le jury

Cadre de l'action d'accompagnement VAE

- ✓ Un accompagnement entièrement individualisé et personnalisé
- ✓ Un démarrage tout au long de l'année
- ✓ Une écoute active de votre parcours professionnel et/ou bénévole
- ✓ Une aide méthodologique à la rédaction et à la formalisation de votre Livret2
- ✓ Un professionnel habilité depuis 2006 pour l'activité d'accompagnement VAE

Finalités de la démarche VAE

- ✓ Faire reconnaître et valoriser ses compétences
- ✓ S'auto-évaluer et conforter ses compétences par une qualification reconnue
- ✓ S'inscrire dans une démarche d'évolution professionnelle et personnelle
- ✓ Obtenir un diplôme favorisant l'insertion professionnelle (l'ensemble des diplômes du Ministère des sports est accessible par la VAE).

Contacts

- Willy Duchateau, consultant-formateur/Tél : 06-46-58-42-75
- Mail : contact@willy-duchateau.fr
- Site : <https://www.willy-duchateau.fr>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/willy-duchateau-46432156>

***Le cabinet est référencé sur le site de la DRAJES des Hauts-de-France ainsi que sur les plateformes Mon Compte Formation et France VAE**

***Le cabinet a obtenu une double certification QUALIOPI-EDUFORM (certificats disponibles sur LinkedIn).**

***L'offre globale de formation du Cabinet est accessible aux personnes en situation de handicap (liste et coordonnées des partenaires sur LinkedIn).**

Démarche et inscription

Etape 1 : Obtenir l'avis de recevabilité

Suite à la réforme opérée par la loi du 8 août 2016 (La [loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 9 août 2016](#)) sont prises en compte les activités exercées **pendant une durée d'au moins un an soit 1607heures**, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée.

2 options :

1. Télécharger le formulaire de recevabilité CERFA et la notice explicative
2. Nous adresser une demande pour l'envoi des documents

Après étude de votre dossier, les services ministériels vous délivreront ou non votre avis de recevabilité. Si vous obtenez votre avis de recevabilité, vous êtes autorisé à poursuivre une démarche VAE pour le diplôme souhaité. Dans le cas contraire, vous n'êtes pas autorisé à poursuivre une démarche VAE mais vous pouvez envisager une entrée en formation. Dans les deux cas, nous vous invitons à nous contacter afin de formaliser un entretien afin de définir votre projet personnel.

Depuis la loi 2022-1598, un nouveau rôle d'Architecte Accompagnateur de Parcours a été créé. L'accompagnement au Livret (dossier de faisabilité) est intégré à l'accompagnement global, les inscriptions sont à réaliser sur la plateforme France VAE. WillyDuchateauConsultant est référencé sur France VAE depuis octobre 2023. En fonction de votre situation et de votre projet, un parcours de formation est mis en place en parallèle de la constitution des livrets.

En lien avec les équipes ministérielles (DREETS-DRAJES), le cabinet peut vous délivrer une information concernant la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, équivalences et passerelles en fonction de la certification concernée.

Etape 2 : Mobiliser son ou ses financements

Plusieurs possibilités vous sont accessibles selon votre situation : CPF, OPCO, Transitions Pro, Abondement CPF du Conseil Régional, FNE. Vous trouverez des informations actualisées à ce sujet sur le site Interval : <https://interval-vae.fr/>

France VAE est un service public, le coût de l'accompagnement est totalement pris en charge par l'Etat.

Etape 3 Faire son inscription pour un accompagnement VAE **WillyDuchateauConsultant**

- ✓ Nous adresser une demande d'inscription. Le dossier est à nous retourner avec les pièces requises. Vous pouvez privilégier le format numérique pour l'envoi des pièces.
- ✓ Nous contacter pour l'envoi d'un devis, d'un dossier d'inscription ou toutes autres demandes d'information
- ✓ Passer directement par MonCompteFormation ou France VAE

**Hauts-de-France, locaux habilités et accessibles aux personnes en situation de handicap*

**Inscription, tarifs et conditions en contact direct auprès du cabinet WDC*

**Plaquette non contractuelle*